

1. Vingt-cinq ans de persévérance

Le 25 mai 1536, les Genevois font leur Réformation et décident «trestous unanimément» de vivre désormais «selon l'Évangile et la Parole de Dieu».

La messe est abolie et avec elle disparaît aussi le chant grégorien qu'assurait en la cathédrale Saint-Pierre le chœur des Innocents.

Mais neuf mois ne se sont pas écoulés que déjà le besoin se fait sentir d'introduire dans le culte réformé, dominé par la prédication, le chant de «quelques psaumes en forme d'oraison» auquel les fidèles puissent s'associer. L'idée est exprimée pour la première fois dans les «articles» relatifs à l'organisation de l'Église que les «pasteurs», à l'instigation de Jean Calvin, soumettent au Petit Conseil de Genève le 16 janvier 1537.

Le jeune Réformateur (28 ans) croit à la valeur du chant d'assemblée, remis en honneur par les Luthériens et par l'Église réformée de Strasbourg. Pour lui, la musique est «un don de Dieu». La Bible contient d'ailleurs un ensemble de textes qui, mieux que tout autre, convient au chant ecclésiastique: le livre des Psaumes, des 150 Psaumes de David, qu'il s'agit donc de mettre en rime et en musique pour les chanter, comme le faisait l'Église primitive, à la louange du Tout Puissant.

Il faudra 25 ans pour mener l'entreprise à son terme. Calvin en est incontestablement le chef. C'est lui qui confectionne un premier recueil en se procurant (on ne sait comment) les traductions encore inédites de Clément Marot et en les complétant par ses propres versifications. C'est lui qui, par deux fois, recrute les poètes, les vrais poètes qui vont faire passer dans la prosodie française le souffle exaltant du psalmiste hébreu. C'est lui encore qui préfacera les éditions de plus en plus complètes qui vont jalonner la lente élaboration du Psautier de Genève.

En 1539, premier recueil de 19 psaumes (13 de Marot, 6 de Calvin), publié à Strasbourg, où Calvin a dû provisoirement s'exiler. Ce livret, imprimé en caractères gothiques, marque le point de départ d'une double tradition textuelle et mélodique: strasbourgeoise d'un côté (pour une quinzaine d'années), genevoise de l'autre

(pour trois siècles). En 1542, publication à Genève, où Calvin est de retour, de *La Forme des prières et chantz ecclésiastiques*. Ce petit recueil liturgique contient 35 psaumes (30 de Marot, 5 de Calvin). En tête, une «Épître au lecteur», vigoureux manifeste de Calvin en faveur du chant d'Église.

IOANNES CALVINVS.



A la fin de cette même année 1542, la soudaine arrivée à Genève de Clément Marot précipite l'étape suivante. En 1543 paraît un nouveau recueil riche de 49 psaumes, tous de Marot. Calvin en effet a retiré ses premiers essais au profit de la version merveilleusement cadencée et rimée de celui qui est alors le meilleur poète de la France. C'est dans cette édition de 1543 que l'on trouve, par exemple, la version si populaire du Psaume 25 :

« A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis.
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toy s'appuyent :
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les ennuyent. »

Le recueil est précédé d'une version sensiblement remaniée et amplifiée de l'épître liminaire de Calvin. La mort prématurée du gentil Marot, l'année suivante à Turin, marque un temps d'arrêt dans les progrès du Psautier, mais ne brise pas l'élan. Car voici qu'arrive à Genève, en 1548, l'humaniste, théologien et poète huguenot Théodore de Bèze, qui s'est fait connaître naguère par un galant recueil de *Juvenilia* et qui publie maintenant, en beaux vers français, sa tragédie chrétienne d'*Abraham sacrifiant*. Calvin sollicite bientôt son concours et obtient la versification de 34 nouveaux psaumes. D'où la publication en 1551 d'un nouveau recueil joliment intitulé *Pseaumes octantetrois*, qui apporte lui aussi quelques textes destinés à une grande popularité, celui du Psaume 16 notamment :

« Sois moi, Seigneur, ma garde et mon appui,
Car en Toi gît toute mon espérance... »

ou celui du Psaume 47, au rythme énergique :

« Or sus tous humains
Frappez dans vos mains... »

Surchargé par ses multiples tâches, nommé recteur en 1559 de la nouvelle Académie de Genève, Théodore de

CLEMENS MAROTVS.



Bèze ne parachèvera que dix ans plus tard la versification du Psautier. Six psaumes nouvellement traduits viendront s'ajouter aux « octantetrois » en 1554, un septième en 1556, ce qui portera la barre à 90. Les 60 psaumes restants seront mis en vers, d'une seule haleine en 1560, semble-t-il, pour paraître ensemble dans le recueil final. Simultanément, Bèze procède à la révision générale des psaumes précédemment traduits, apportant de

THEODORVSBEZA Pastor &
Professor Theologiae. Genev.



7 légères retouches tant à ses propres pièces qu'à celles de Marot.

En 1561, le Psautier de Genève est enfin complet et sera publié l'année suivante dans son intégralité. Trois ans avant de mourir d'épuisement, Calvin aura donc eu l'ultime satisfaction de voir définitivement mise en place l'une des pièces majeures de son programme d'Eglise.

Et la musique, dira-t-on ? A vrai dire, si tous les psaumes du Psautier de Genève sont signés, c'est toujours le nom du versificateur qui est donné, jamais celui du compositeur. D'où une incertitude, que les travaux des meilleurs historiens n'ont pas pu dissiper entièrement.

On sait tout de même que le petit recueil de 1539, imprimé à Strasbourg, doit beaucoup aux compositeurs strasbourgeois contemporains, Mathias Greiter surtout. Mais la plupart des mélodies de ce recueil ont été écartées ensuite et remplacées par d'autres dans les psautiers genevois.

On présume que Guillaume Franc, un Huguenot de Rouen devenu maître de musique à Genève en 1541 et chantre de Saint-Pierre en 1543 avant de s'installer à Lausanne en 1545, a été le principal, peut-être même l'unique auteur des mélodies nouvelles publiées dans les recueils de 1542 et 1543. Les preuves formelles font pourtant défaut et bien d'autres musiciens de foi réformée (Eustorg de Beaulieu, François Gindron, Thomas Malingre) travaillaient à cette époque, non loin de Genève, à des compositions de musique religieuse.

Le psautier de 1551 est accompagné d'un « Avertissement » où l'auteur des mélodies nouvelles s'est heureusement nommé. Il s'agit de Loys Bourgeois, natif de Paris, réfugié à Genève, chantre de Saint-Pierre de 1545 à 1552 et compositeur par ailleurs bien connu. C'est donc à lui que l'on doit à coup sûr 45 des 125 mélodies différentes du Psautier de Genève.

L'incertitude subsiste en revanche pour les 40 mélodies publiées pour la première fois en 1562. Les registres du Conseil de Genève, à deux reprises, semblent les attribuer à « Maistre Pierre le chantre ». Mais le malheur veut qu'à côté de *Pierre Dagues*, chantre de Saint-Pierre de 1557 jusqu'à sa mort misérable en 1571, vivaient à Genève à la même époque le chantre *Pierre Valette*, auteur de diverses publications musicales et même d'une nouvelle méthode de solfège ; le chantre *Pierre Dubuisson*, ancien prêtre bourguignon réfugié à Genève dès 1547 et nommé à Saint-Pierre en succession de *Pierre Dagues* après l'avoir souvent remplacé ; enfin,

«last but not least», le compositeur et musicologue *Pierre Davantès*, auquel l'épithète de «chantre» pourrait à la rigueur s'appliquer aussi.

A l'exception donc de *Loys Bourgeois*, il faut se résoudre à laisser pour l'instant les compositeurs du Psautier de Genève dans l'anonymat des bâtisseurs de cathédrales.

1. Fac-similé de l'édition des *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant*, Strasburg, 1539 (BPU).
2. Fac-similé de *La Forme des prieres et chantz ecclesiastiques*, [Genève], 1542 (BPU).
3. Fac-similé de l'édition des *Pseaumes octantetrois*, Genève, 1551 (BPU).
4. L'une des quatre éditions genevoises des *Octanteneuf Pseaulmes* de 1556 (Neuchâtel, BPU: ZQ 700).
- 5-7. Portraits de Jean Calvin, Clément Marot et Théodore de Bèze, tirés des *Icones*, de Théodore de Bèze lui-même, Genève, 1580 et 1673 (BPU).

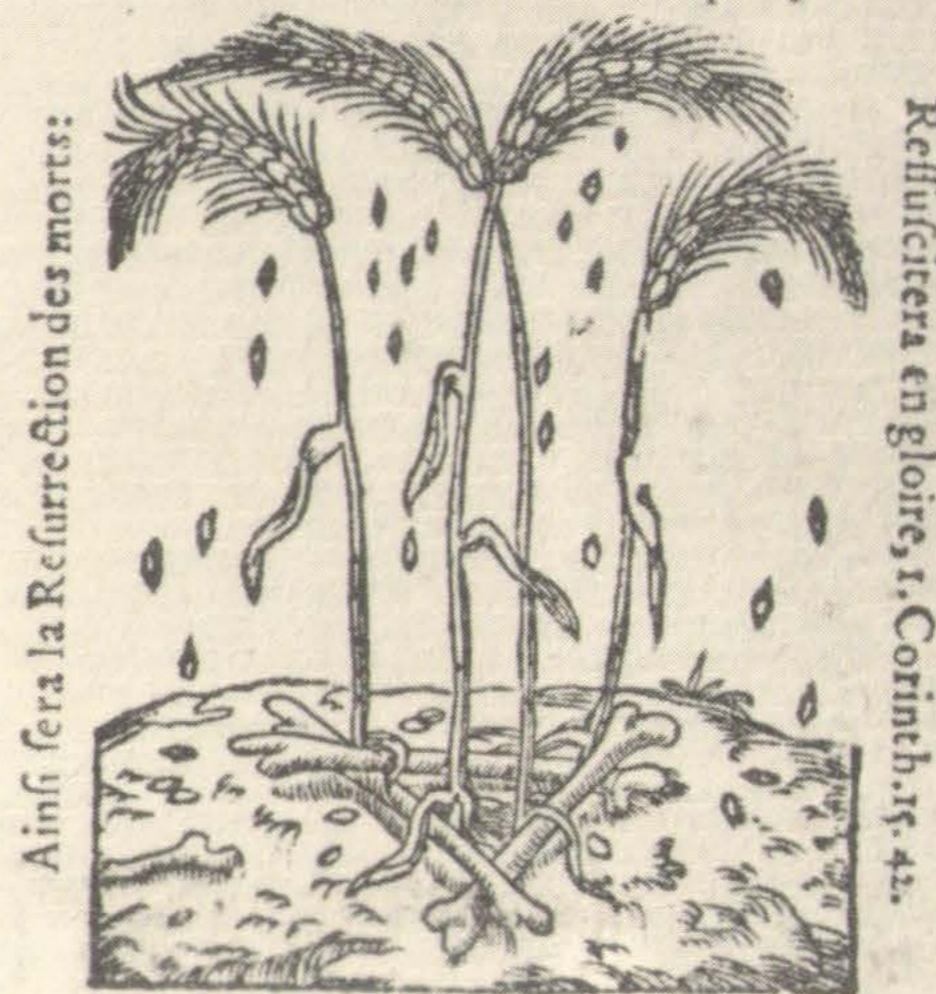
LES
P S E A V M E S
M I S E N R I M E
F R A N C O I S E

Par *Clement Marot, & Theodore de Beze.*

P S E A V M E I X.

Chantez au Seigneur qui habite en Zion, & annoncez
ses faicts entre les peuples.

Ce qui est semé en mespris,



De l'imprimerie de Michel Blanchier,
POVR ANTOINE VINCENT.

M. D. LXII.

Avec priuilege du Roy pour dix ans.

2. L'intégrale de 1562

L'impression du psautier complet en 1561-1562 a été la plus colossale entreprise des presses genevoises au XVI^e siècle et l'une des plus fascinantes réalisations de l'imprimerie de tous les temps.

Le choix des cadres, le monopole de production, le contrat d'édition, la répartition du travail, le chiffre de tirage, la distribution des bénéfices, tout est extraordinaire dans cette affaire.

Le chef de l'entreprise fut choisi en la personne du riche marchand lyonnais Antoine Vincent. Ami de Jacques Spifame et de Germain Colladon, lié avec toute l'élite huguenote de Genève, Antoine Vincent avait trouvé le secret de rester bourgeois et même échevin de Lyon et de faire marcher sa librairie lyonnaise de la rue Mercière tout en venant dès 1557 s'établir à Genève, où on le voit acquérir des immeubles, marier ses filles, conclure force contrats d'affaires. Calviniste convaincu et beau-père du pasteur Jean-François Salvart, Antoine Vincent servait à l'occasion d'agent de liaison entre l'Eglise réformée de Lyon et celle de Genève. Dans son commerce de librairie, il était secondé par son fils aîné Barthélemy à Lyon, par son fils puîné Antoine II à Genève.

On sait qu'à cette époque, pour lancer avec profit un livre nouveau, il convenait de se mettre au bénéfice d'un « privilège », c'est-à-dire d'un monopole de production garanti par l'Etat durant un certain nombre d'années. Théodore de Bèze en obtint deux pour l'impression du psautier, le premier du Petit Conseil de Genève, en date du 8 juillet 1561, pour une durée de dix ans, le second du Roi de France Charles IX, en date du 19 octobre 1561, pour dix ans également (et en faveur d'Antoine Vincent le fils). Ce privilège royal, infiniment plus important que celui de la petite Genève et dont un long extrait fut imprimé dans toutes les éditions des premières années, s'appuyait sur le certificat d'orthodoxie que deux docteurs de Sorbonne, après examen de la traduction bèzienne, avaient signé le 16 octobre 1561. Toute la négociation fut d'ailleurs un véritable exploit de l'habile Théodore de Bèze qui sut profiter de sa convocation à la Cour pour le Colloque de Poissy et de l'amicale con-

LES
PSEAVMES MIS
EN RIME FRANCOISE,

Par Clement Marot, & Theodore de Beze.

PSEAVME IX.

Chantez au Seigneur qui habite en Sion, &
annoncez ses faits entre les peuples.



De l'Imprimerie de François Jaquy.

POVR ANTOINE VINCENT.

M. D. LXII.

Avec privilege du Roy, pour dix ans.

LES
PSEAVMES
MIS EN RIMÉ
FRANCOISE

PAR CLEMENT MA
ROT ET THEODO.
RE DE BEZE.



PSEAVME IX
*Chantez au Seigneur qui habite en Sion, &
annoncez ses faicts entre les peuples.*

Par Jean de Laon,

Par Jean de Laon,
POVR ANTOINE VINCENT,
M. D. LXII,
Avec priuilege du Roy.

fiance que lui témoigna à cette occasion la reine-mère Catherine de Médicis, pour mener rondement son affaire durant la courte accalmie que cette ultime tentative de dialogue avait produite dans l'affrontement confessionnel qui déchirait la France.

LES
PSEAVMES MIS
EN RIME FRANCOISE,

Par Clement Marot, & Theo-
dore de Besze.



Par Thomas Courteau,
POVR ANTHOINE VINCENT,
M. D. LXII.
Avec Priuilege du Roy
pour X. ans, 1562.

Presentant le succès qu'allait rencontrer l'édition intégrale du psautier dans toutes les églises réformées, Antoine Vincent décida d'en confier l'impression à plusieurs ateliers typographiques travaillant simultanément tant à Genève qu'en France. C'est ainsi que son homme d'affaires à Paris, Jacques Danès, traita le 26

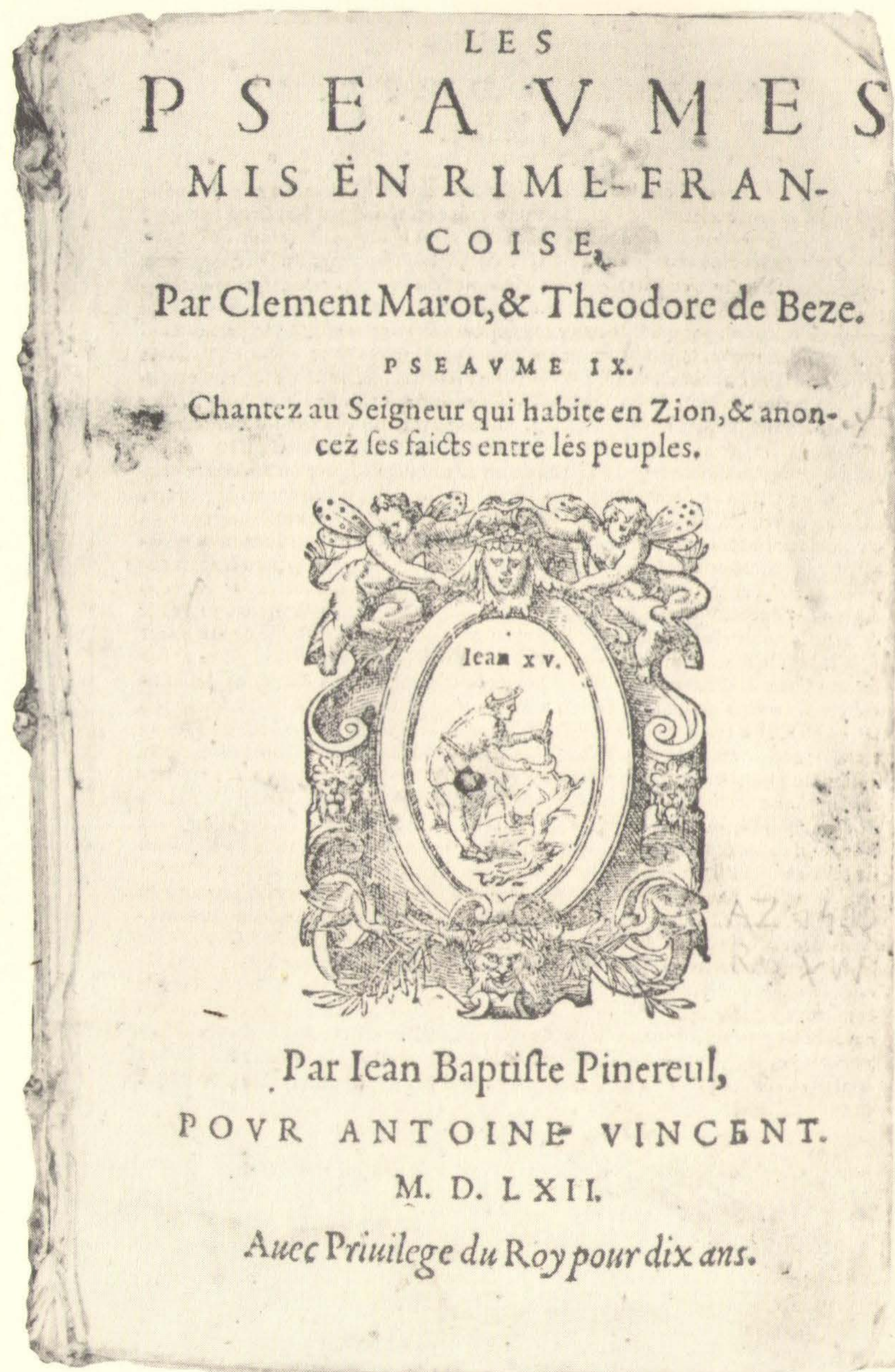
février 1562 avec 19 libraires-imprimeurs à la fois, tous nommés dans le contrat. On ne connaît pas les termes de l'accord qui fut conclu à Genève, mais on constate que la « communion » soit communauté que les imprimeurs genevois formèrent pour la circonstance finit par

Tableau I

Nomenclature des libraires et imprimeurs ayant participé à la publication de « l'intégrale » de 1562

Anastase, Estienne (Genève)	Forest, Guillaume (Genève)
Ballard, Robert (Paris)	Gibier, Eloi (Orléans)
Barbier, Nicolas (Genève)	Gilles, Gilles (Paris)
Blanchier, Michel (Genève)	Grené, Philibert dit Elu (Genève)
Bonnefoy, Jean (Genève)	Guibert, Félix (Paris)
Bréart, Robert (Paris)	Haultin, Pierre (Paris)
Brès, Vincent (Genève)	Jaquy, François (Genève)
Breton, Richard (Paris)	La Mothe, Rollin (Paris)
Cercia, Antoine (Genève)	Langellier, Charles (Paris)
Clemence, Abel (Rouen)	Le Chandelier, Pierre (Caen)
Clemence, Guillaume (Paris)	Le Crosnier, Robert (Saint-Lô)
Courteau, Thomas (Genève)	Le Jeune, Martin (Paris)
Crespin, Jean (Genève)	Le Preux, Jean (Paris)
Danfrye, Philippe (Paris)	Le Roy, Adrien (Paris)
Darras, Jean (Metz)	Le Royer, Jean (Paris)
Davodeau, Antoine (Genève)	Parentin, Philippe (Paris)
De Harcy, Olivier (Paris)	Périer, Charles (Paris)
De Laon, Jean (Genève)	Perrin, François (Genève et Lyon)
De Mortière, Lucas (Genève)	Petit, Oudin I (Paris)
De Normendie, Laurent (Genève)	Pinereul, Jean-Baptiste (Genève)
Déournes, Jean (Lyon)	Plantin, Christophe (Anvers)
Dupré, Pierre (Paris)	Plunyon, Jean (Paris)
Durand, Jean (Genève)	Prevost, Mathurin (Paris)
Durand (Durant), Zacharie (Genève)	Rivery, Jean (Genève)
Fezandat, Michel (Paris)	Vincent, Antoine (Lyon)

réunir également une vingtaine d'ateliers. A quoi il faut ajouter plusieurs grandes imprimeries lyonnaises (celle de Vincent lui-même naturellement et celle des De



Tournes), quelques ateliers de province (Jean Darras à Metz, Eloi Gibier à Orléans, Abel Clemence à Rouen) et jusqu'à l'illustre Christophe Plantin d'Anvers, avec lequel Antoine Vincent entretenait de bonnes relations. Au total, l'impression de « l'intégrale » fut donc partagée entre quelque 45 ateliers.

En France à vrai dire, les troubles religieux dégénérent en une véritable guerre civile dès le printemps de 1562, à la suite du massacre de Wassy. La situation des Huguenots se dégrada rapidement et il semble que plusieurs des imprimeurs parisiens avec lesquels Antoine Vincent avait traité durent renoncer à l'entreprise ou céder leurs droits à d'autres. A Genève en revanche, les presses fonctionnèrent à plein rendement. Le papier avait été commandé à temps aux papeteries de Divonne et d'Allemogne en Pays de Gex et Antoine Vincent avait pris la précaution de faire venir de Lyon, dès les premiers mois de 1561, deux fondeurs de lettres. Le tirage atteignit ainsi des chiffres qui, pour l'époque, sont véritablement astronomiques. On les connaît — rare aubaine pour l'historien — par le biais d'une dispute entre deux groupes d'imprimeurs qui vinrent vider leur sac devant le Conseil de Genève: grâce à l'exactitude du Secrétaire d'Etat qui tenait le registre, on sait donc qu'à la date du 27 janvier 1562, 27.400 exemplaires du psautier complet avaient été déjà imprimés à Genève. On peut donc admettre sans peine que le nombre total des psautiers genevois imprimés cette année-là se situa entre 30.000 et 50.000 exemplaires.

Quant aux bénéficiaires de cette extraordinaire opération, ils ne devaient revenir ni à Clément Marot, décédé depuis dix-huit ans, ni aux anonymes compositeurs des mélodies, ni même à Théodore de Bèze, mais très évangéliquement « aux pauvres ». C'est à eux que Bèze avait en effet décidé d'abandonner ses droits, calculés sur la base des frais d'impression (et non pas du produit des ventes!) à raison de 8 %. Ce furent donc les diacres de la Bourse des étrangers à Genève, les administrateurs de l'Aumône Générale à Lyon et à Paris qui touchèrent cette redevance — ou plutôt qui durent la réclamer, parfois

même avec insistance, aux nombreux imprimeurs-libraires avec lesquels Antoine Vincent avait passé contrat.

-
8. Certificat d'orthodoxie délivré par deux docteurs de Sorbonne à Théodore de Bèze pour sa traduction des psaumes, Paris, 16 octobre 1561 (BPU, Ms Fr. 402, f. 79).
 - 9-16. Quelques exemplaires imprimés à Genève de la première édition intégrale du Psautier de Genève, 1562:
 9. Par Michel Blanchier pour Antoine Vincent (Neuchâtel, BPU).
 10. Par Jean Bonnefoy pour Antoine Vincent (Neuchâtel, BPU).
 11. Par Antoine Cercia pour Antoine Vincent (Paris, BN).
 12. Par Thomas Courteau pour Antoine Vincent, dans le format in-16 (BPU).
 13. Par François Jaquy pour Antoine Vincent (MHR).
 14. Par Jean de Laon pour Antoine Vincent (BPU).
 15. Par François Perrin pour Antoine Vincent (Paris, BSHPF).
 16. Par Jean-Baptiste Pinereul pour Antoine Vincent (Lausanne, BCU).
-